



Bilan annuel 2014 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon »



Février 2015

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique et Chambre
d'Agriculture de Seine-et-Marne





Table des matières :

1. PREAMBULE.....	3
1.1 Le Docob et le site Natura 2000.....	3
1.1.a L'animation.....	3
1.1.b Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	3
1.2 Missions de la structure animatrice.....	4
2. Gestion de l'habitat et des espèces.....	4
2.1 Animation des contrats Natura 2000.....	4
2.2 Animation Agricole.....	5
2.2.a L'animation terrain :.....	5
2.2.b LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	5
2.2.c L'accompagnement et la formation des agriculteurs :.....	5
2.2.d Le suivi des agriculteurs.....	5
2.2.e Présentation du projet agro-environnementale 2014.....	7
2.2.f Synthèse des engagements MAEt.....	8
2.3 Animation de la charte Natura 2000.....	8
2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	8
2.5 Animation foncière.....	9
3. Évaluation des incidences des projets.....	9
4. Suivis scientifiques et techniques.....	10
4.1 Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de Planer (Lampetra planeri).....	10
4.2 Campagne de pêches électriques.....	11
4.3 Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ».....	12
4.4 Intégration des données opportunistes.....	12
5. Information, communication, sensibilisation.....	13
5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media.....	13
5.1.a Bulletin Info Site.....	13
5.1.b Site Internet.....	13
5.1.c Rédaction d'articles.....	13
5.1.d Création d'un film court sur la reproduction de la Lamproie de planer.....	13
5.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels.....	13
5.3 Organisation de réunions d'information ou de manifestations.....	14
5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	14
5.5 Communication / Animation auprès des scolaires.....	15



5.5.a Animations Scolaires	15
5.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	15
6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.....	16
7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....	16
7.1 Organisation de la gouvernance du site.....	16
7.1.a Organisation de réunion du comité de pilotage	16
7.1.b Animation de groupes de travail	16
7.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	17
7.2 Gestion administrative et financière.....	17
7.3 Compléments ou mise à jour du Docob	17
7.4 Élaboration de la charte.....	17
7.5 Autres actions.....	17
8. Synthèse	17
9. Bilan de l'animation de juillet 2012 à décembre 2014...	18



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Dragon » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juillet 2012.

1.1.A L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage a été assurée en 2014 par Madame Evelyne MAGNIEZ, élue de Saint-Loup-de-Naud.

La Communauté de communes du Provinois est la structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » et la mise en œuvre du Document d'Objectifs de celui-ci a été confiée au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En 2014, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été estimé à **82,75** jours répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 5 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 77,75 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la troisième année calendaire d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1.1.B RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent, les « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) sous la forme de deux habitats élémentaires :

« Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1),

« Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire et 2 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

Afin de préserver ces espèces et habitats, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,

- 
2. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
 3. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
 4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
 5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
 6. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie),
 7. Restaurer la qualité de l'eau,
 8. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
 9. Maintenir et favoriser des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels,
 10. Maintenir et favoriser des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et la restauration des habitats naturels.

Pour atteindre ces objectifs, 56 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Suite à la réalisation en 2012, d'une base de données regroupant les coordonnées des propriétaires de parcelles en site Natura 2000, celle-ci a dû être réactualisée sur la base des courriers non délivrés lors de l'envoi du Bulletin Infosite n°4 en Octobre 2014. Aucun propriétaire en site Natura 2000 « Rivière du Dragon » n'a sollicité de contractualisation en 2014 suite à la réception de ce courrier.

La reconversion de la peupleraie présente sur les parcelles d'Eau de Paris, jouxtant une station de l'habitat d'intérêt communautaire de « Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin », évoquée en 2013, n'a pas eu lieu en 2014, mais sera intégrée dans un projet plus global mis en œuvre sur toutes les parcelles de cet EPCI, dont les échéances ne sont pas encore connues. Il en est de même pour les opérations de rétablissement des continuités écologiques au niveau des ouvrages d'Eau de Paris, présents sur la rivière du Dragon, car ces projets seront traités en même temps que la mise en application des Trames Verte et Bleue sur la totalité des espaces naturels de cet établissement.



Dans un souci de bonne gestion de l'habitat « Mégaphorbiaie », un plan de fauche a été établi par Eau de Paris en janvier 2014, faisant suite à la rencontre de terrain du 18 Décembre 2013. Celui-ci permettra de faire une rotation de fauche sur 3 ans, ce qui est bénéfique pour cet habitat, en conservant des zones fauchées plus régulièrement pour des raisons de sécurité d'exploitation du périmètre de captage.

2.2 ANIMATION AGRICOLE

L'animation du territoire agricole est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour une évolution des pratiques via les MAEt sur le territoire Natura 2000. Cette action ne se limite pas à l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large, de manière à accompagner un maximum d'exploitants dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle d'une ou plusieurs parcelles voir à celle d'une exploitation de manière à préserver les habitats et les espèces remarquables.

2.2.A L'ANIMATION TERRAIN :

Cette année, une grande partie des exploitants concernés par le site Natura 2000 a été rencontrée individuellement de façon à échanger sur leurs pratiques, leurs exploitations et à proposer des conseils en terme de gestion différenciée et d'aménagements. Un diagnostic Biodiversité a été réalisé avec l'un d'entre eux. Ce diagnostic biodiversité, centré sur la relation Biodiversité/Agriculture et adapté pour les MAEt Biodiversité, permet d'évaluer les potentialités d'accueil de la biodiversité et les pratiques favorables à cette dernière.

2.2.B LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Une plaquette d'information sur l'entretien des cours d'eau en milieu agricole a été réalisée en partenariat avec la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, les jeunes agriculteurs, le Conseil Général de Seine-et-Marne et la Direction Départementale des Territoires 77.

2.2.C L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS :

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt au vu des contraintes réglementaires que cela comporte, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et ainsi participer au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique, réglementaire, qu'administratif. Cet accompagnement technique et de conseil est réalisé par des agents de la Chambre d'agriculture spécialisés dans ce domaine.

En 2014, une formation sur les auxiliaires de cultures a été proposée au printemps par la Chambre d'agriculture aux agriculteurs du territoire.

2.2.D LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan



annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt « réduction de produits phytosanitaires ».

La réactualisation des notices est indispensable pour remplir les formulaires et le dossier PAC, lors de la déclaration PAC annuelle en mai. De plus, les exploitants non engagés doivent être doublement accompagné afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation de Natura 2000.

2.2.E PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTALE 2014

Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5	CI1 Formation PI	CI4 Diagnostic individuel	
N°7 : Restaurer la qualité de l'eau N°8 : Restaurer et/ou conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire N°10 : Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des habitats naturels	IF_DRAG_HE1	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (631,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63€	COUVER06 158 €	non	oui	
	IF_DRAG_HE2	Création et gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (614,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €	COUVER06 158 €	non	oui	
	IF_DRAG_HE3	Gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (456,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €		non	oui	
	IF_DRAG_HE4	Gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (473,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63 €		non	oui	
	IF_DRAG_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00	S	couverts mellifères ou faune sauvage	COUVER07						non	oui
	IF_DRAG_ZR1	Création et entretien de zones refuges pour la faune	392,00	S	Zone de régulation	COUVER05						non	oui
	IF_DRAG_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00	S	gel	COUVER08						non	oui
N°7 : Restaurer la qualité de l'eau	IF_DRAG_GC1	Reduction phyto -40% herbi et -50% hors herbi	188,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04	PHYTO_05			oui	oui	
	IF_DRAG_G10	Reduction phyto -30% herbi et -35% hors herbi	110,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_14	PHYTO_15			oui	oui	
N°8 : Restaurer et/ou conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	IF_DRAG_R11	Entretien de ripisylve	0,99	L	Ripisylve	LINEA_03					non	oui	



2.2.F SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS MAET

Aucun exploitant n'a souhaité s'engager dans une MAEt Natura 2000 cette année, toutefois une parcelle est contractualisée en MAEt dans le cadre d'un autre territoire (cf 2.5).

D'autre part, un agriculteur a mis en place une gestion différenciée sur ses parcelles et 2 autres agriculteurs sont actuellement en réflexion sur la possibilité de contractualiser une MAE ou de mettre en place une gestion différenciée, suite aux échanges avec l'animateur de la Chambre d'agriculture.

2.3 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En décembre 2013, les communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud, avaient délibéré en faveur de la signature de la Charte Natura 2000. L'adhésion de leurs parcelles à la Charte Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été effective le 25 mars 2014. Suite à ces deux adhésions, chaque commune a reçu une note technique relative aux améliorations de gestion possibles sur les parcelles engagées afin de favoriser la biodiversité.

Le Conseil d'Administration d'Eau de Paris avait également délibéré en octobre 2013, en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000, pour ses différentes parcelles comprises en site Natura 2000 « Rivière du Dragon ». Leur adhésion a été effective le 25 mars 2014.

En 2014, six propriétaires et l'entreprise MERSEN (Saint-Loup-de-Naud) ont été rencontrés afin de leur proposer une adhésion à la Charte Natura 2000. En fonction de leurs situations, des informations complémentaires leur ont été apportées, sur les milieux aquatiques, la bonne gestion des parcelles, le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » et son animation, ainsi que sur le rétablissement des continuités écologiques.

L'adhésion d'une riveraine à la Charte Natura 2000, qui semblait possible, n'a pas pu être concrétisée par manque de disponibilité de sa part.

La rencontre fortuite de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un agriculteur sur sa parcelle a permis de maintenir tout l'été la Mégaphorbiaie sur la station RP9 alors qu'elle était régulièrement fauchée tous les ans. Cette première sensibilisation, renforcée par la suite par un rendez-vous avec la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, a permis d'améliorer la gestion de cet habitat d'intérêt communautaire sans passer par une Charte Natura 2000 ou toute autre sorte de convention, dont la mise en œuvre ne serait pas possible au vu de la situation foncière.

2.4 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

La mise en application des Trames Verte et Bleue sur le patrimoine foncier d'Eau de Paris étant à ses débuts (cf. Bilan annuel 2013 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon », Février 2014, FDAAPPMA77), aucun travaux n'a été entrepris au niveau des ouvrages à effacer afin de restaurer les continuités écologiques, mais cette réflexion n'en est pas pour autant abandonnée.

Dans le cadre de la restauration des continuités écologiques, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, participe à la stratégie départementale de mise en œuvre de l'article L.214-17 sur les cours d'eau classés en



liste 2. Des entretiens individuels auprès des propriétaires des ouvrages concernés par ce classement réglementaire, ont été menés en Avril 2014, afin de les informer sur la réglementation, les solutions techniques envisageables ainsi que sur les financements mobilisables. Ce travail a constitué à rechercher les 5 propriétaires des ouvrages, obtenir leurs coordonnées puis un rendez-vous de terrain afin de connaître leurs dispositions à entreprendre des opérations relatives à la restauration des continuités écologiques (étude préalable, aménagements, etc.)

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « Biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La superposition concerne la commune de Saint-Loup-de-Naud qui fait partie du territoire à enjeu « Biodiversité » nommé « Centre Brie » qui se compose de 19 communes. Grâce à ce zonage, des MAE du même type que les MAEt Natura 2000 sont éligibles, non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci favorise une action plus efficace et cohérente sur le territoire et permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la commune et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEt mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000.

Une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 est déjà engagée en MAEt « Biodiversité » avec la mise en place d'un couvert spécifique sans aucun apport d'intrants et avec une période d'interdiction de broyage longue, du 1er avril au 15 janvier de l'année n+1 de manière à permettre le développement des cycles complets de certains insectes et la floraison des plantes.

Temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers : 0,75 jours

2.5 ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contactés, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Dragon.

Temps d'animation consacré à la contractualisation : 13,68 jours

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Plusieurs projets ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », au titre des Evaluations d'Incidences Natura 2000 et sont listés ci-dessous :

- Consultation et réponse à l'enquête publique préalable à la DUP des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'instauration des périmètres de protection autour du captage d'eau potable de Longueville ;
- Lecture et avis émis au sujet du Plan Local d'Urbanisme de Longueville (en cours d'élaboration) ;
- Conseil auprès d'Eau de Paris pour un projet de curage de fossé en périmètre de captage.

Des fiches de synthèse portant sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », sur les



espèces piscicoles (le Chabot et la Lamproie de planer) et l'habitat (« Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ») d'intérêt communautaire ont été finalisées et mises à disposition des riverains dans les mairies de Longueville et Saint-Loup-de-Naud, en juin 2014.

Temps d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences : 2,96 jours

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Campagne de pêches électriques ;
- Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ».

Le suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie », n'a fait l'objet que d'un passage estival d'une journée par l'animatrice, pour s'assurer du maintien des surfaces d'expression et recueillir des éléments photographiques afin de réaliser des supports de communication auprès du public et des collectivités territoriales.

4.1 Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospecter s'est porté sur ceux correspondant aux 5 stations inventoriées en 2012 par pêche électrique où la Lamproie de planer avait été capturée. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 11 mars et le 17 mars 2014. Tous les comportements ou indices de reproduction observés ont été répertoriés. Le suivi a pris fin suite à l'observation d'un comportement de phase active de copulation.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer a été avérée sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » grâce aux observations suivantes :

- 1 nid actif, composé par environ 15 individus ;
- 7 nids potentiels, occupés par 1 à 6 individus de Lamproies de planer adultes ;
- 19 individus adultes comptabilisés au maximum (lors du dernier passage le 17/04/14).

Toutes les observations de nids actifs ont été faites au niveau de la station de pêche



électrique N°3 – Moulin de Courton-le-Bas, ainsi que la plupart des autres données de reproduction de la Lamproie de planer. Six individus ont été contactés à quelques mètres en amont de la station de pêche électrique N°4 – Chemin de la Clavoise (certains individus ont pu être comptabilisés deux fois). Ce secteur semble donc crucial pour le maintien de cette espèce sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Les autres stations n'ont fait l'objet d'aucune observation de Lamproie de planer ayant un comportement de reproduction (individus métamorphosés nageant, nid actif ou potentiel).

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015, 32 pages). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.2 CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte sur 3 des 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. Elles ont été prospectées le 30 septembre et le 1^{er} Octobre 2014, selon le protocole d'inventaire.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : La population de Chabot semble viable et structurée sur le site Natura 2000 avec une reproduction avérée et des effectifs croissants. L'arrêt des déversements de Truite fario (*Salmo trutta fario*) permet une forte expression des populations de Chabot sur plusieurs stations du site Natura 2000.

Le constat est cependant plus mitigé pour la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*). En effet la viabilité et l'équilibre des populations n'est pas caractérisable au vu des effectifs de capture par pêche électrique en 2013 et 2014 et malgré une reproduction avérée sur le site lors de ces deux années. On note également un problème au niveau de la station n°2 – Domaine des Sources, où les effectifs sont en déclin, les indices de reproduction sont mitigés (aucune observation d'adultes nageant ou de nids au printemps, pas de capture d'individus de petite taille lors des pêches électriques) ainsi que l'arrêt des observations de la reproduction par les gestionnaires du périmètre de captage depuis quelques années.

Un secteur crucial pour la reproduction de la Lamproie de planer a été également appuyé par l'observation de très jeunes larves lors de la pêche électrique sur la station n°4 – Chemin de la Clavoise, en aval de la station d'épuration de Saint-Loup-de-Naud.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu



Aquatique, 2015, 32 pages). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.3 SUIVI DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « MEGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARDS A ALPINS »

Objectif : Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire sur les parcelles en gestion, identifiée dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Habitat concerné : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards a alpins.

Description des actions réalisées :

Lors du Comité de Pilotage 2013, il a été décidé d'alléger le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie ». Le choix avait été fait par les membres du COPIL, de ne conserver des relevés que sur les secteurs où une gestion particulière allait être mise en place par les propriétaires. Eau de Paris ayant établi un plan de fauche pour son périmètre de captage des Glatigny afin d'améliorer la gestion de cet habitat, seuls les stations existantes RP12 et RP5 ont fait l'objet d'un relevé floristique par transect comme les années précédentes. Le plan de fauche comportant 3 secteurs distincts, une placette a été inventoriée au sein de chacun d'entre eux, afin de pouvoir effectuer un suivi de l'évolution du site après mise en œuvre de celui-ci.

Conclusions principales :

Les transects RP5 et RP12 ne présentent pas de modifications par rapport à l'année 2013. Leurs états de conservation sont respectivement « moyen » et « mauvais ».

Les placettes des secteurs de fauche présentent des espèces indicatrices de l'habitat Mégaphorbiaie sans en constituer une surface d'expression. La reconversion prévue de la peupleraie de cette parcelle devrait donc permettre à cette formation végétale de pouvoir s'exprimer grâce aux gains de lumière et d'eau qui en résulteront.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015, 32 pages). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.4 INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'inventaire de la biodiversité de son département. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie en ligne « Cettia-IDF ».

Temps d'animation consacré aux suivis :

Au total **29,41 jours** d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2014.



5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.A BULLETIN INFO SITE

Le Bulletin Info Site n°4, édité et envoyé en Octobre 2014, contient des informations sur la chronologie de la vie du site Natura 2000, des informations sur l'avancée de l'animation du site Natura 2000 en mettant par exemple en avant l'adhésion des collectivités territoriales à la Charte Natura 2000 sur leurs parcelles concernées par ce périmètre ou les résultats des suivis écologiques de 2013. Il met également en avant des exemples de bonnes pratiques de gestion à mettre en place sur les parcelles des riverains et adaptées aux problématiques récurrentes du site Natura 2000 « Rivièrre du Dragon ».

Aucun riverain ne s'est manifesté suite à cet envoi pour s'engager dans la politique Natura 2000, sur les 128 propriétaires destinataires.

5.1.B SITE INTERNET

Le site Internet dédié au site Natura 2000, mis en suspend jusqu'à la fin de l'année 2013 dû à la refonte de tous les sites Natura 2000 en Seine-et-Marne, a été réactivé en 2014. Le nouveau site Internet commun se situe dans la pépinière de sites de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels). Ce site Internet a été alimenté par l'actualité du site Natura 2000 (date du Comité de Pilotage 2014,...), ajout des documents réalisés (Bulletin Infosite n°4, compte-rendu de réunion publique 2013, compte-rendu de COPIL 2013, fiches de synthèse sur le site Natura 2000 et ses espèces et habitat d'intérêt communautaire et d'aide à la réalisation de l'Evaluation des Incidences Natura 2000, etc.). La fréquentation du site Internet au premier semestre 2014 était de 243 visites pour 52 utilisateurs différents.

5.1.C REDACTION D'ARTICLES

Un article a été rédigé en Décembre 2014, afin d'alimenter le prochain bulletin municipal de Saint-Loup-de-Naud. Il reprend quelques éléments mis en place lors de l'animation du site Natura 2000, tels que la demi-journée de formation des élus relative à la gestion des milieux naturels, les suivis écologiques de 2014 et l'adhésion de la commune à la Charte Natura 2000 sur certaines de ses parcelles.

5.1.D CREATION D'UN FILM COURT SUR LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER

Les prospections lors du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer ont permis de capturer des images et de réaliser des séquences vidéo. Un montage a été réalisé en 2014 pour servir d'outil de sensibilisation auprès des élus lors du COPIL. L'objectif est de le réutiliser régulièrement afin de sensibiliser le public à la protection de cette espèce et des milieux aquatiques.

5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

Eau de Paris est le propriétaire le plus important (en termes de surface) du site Natura 2000, puisque les parcelles appartenant à cette structure représentent 40% de la surface du site « Rivièrre du Dragon ». Les échanges déjà établis en 2012 et en 2013, se sont maintenus en 2014, au travers des différents passages nécessaires aux suivis écologiques du site. Eau de Paris a également été associé lors de la demi-journée de sensibilisation des élus à la gestion



des milieux naturels. Cela a permis de présenter leur gestion de la Mégaphorbiaie sur leur périmètre de captage des Glatigny.

La technicienne de rivière du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Bassin Versant de la Voulzie et des Méances, également en charge de la gestion des embâcles sur la rivière du Dragon, nous a sollicité pour apporter en partenariat, conseils et solutions à une riveraine du Dragon. Cette personne a été sensibilisée à l'importance de la préservation de la biodiversité et la gestion de ses berges a été modifiée. Ce partenariat sera prolongé afin d'améliorer écologiquement cette berge à long terme.

5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Demi-journée de sensibilisation et de formation des élus à la gestion des milieux humides et des ripisylves.

Date et lieu : 20 Juin 2014 à la mairie de Longueville puis sur le périmètre de captage des Glatigny.

Public visé : Les élus des communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud.

Objet de la réunion : L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser les élus à la gestion des milieux naturels présents sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », qui traverse leurs communes. L'objectif était également de leur donner des exemples concrets sur le terrain et des conseils de gestion de ces milieux, afin qu'ils appréhendent plus aisément la gestion des milieux naturels et s'approprient les conseils donnés par les deux co-animateurs lors de futures rencontres de terrain avec les collectivités territoriales et les riverains.

Conclusions de la réunion :

Cette réunion a permis de renforcer les liens entre les animateurs du site Natura 2000 et les élus. Cela a aussi permis de mettre en valeur le travail effectué auprès des partenaires présents sur ce territoire, en invitant Eau de Paris et le SMAE de la Voulzie et des Méances à intervenir lors des présentations. Les liens entre ces élus et ces structures partenaires se sont renforcés puisque cela a conduit à des échanges supplémentaires ultérieurs. Cette réunion a rassemblé 6 élus de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud, 6 salariés d'Eau de Paris, la technicienne de rivière du SMAE de la Voulzie et des Méances, ainsi que les deux structures co-animatrices (CA77 et FDAAPPMA77).

5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.



5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

5.5.A ANIMATIONS SCOLAIRES

Deux journées d'animation pédagogique ont été réalisées auprès des scolaires les 3 et 13 juin 2014. Elles ont bénéficié à plus d'une quarantaine d'élèves des écoles primaires de Saint-Loup-de-Naud et de Longueville et à leurs accompagnateurs. Les deux journées se sont déroulées en deux temps distincts : une partie théorique en classe sur les poissons, les milieux aquatiques et Natura 2000 puis une sortie sur le bord du cours d'eau où les enfants devaient retrouver les plantes composant la Mégaphorbiaie, sous forme d'un jeu.

5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (10 Juin 2014 – Nanteau-sur-Lunain)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et animateur d'un groupe en prospection de terrain (FDAAPPMA77)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Intérêt pour le site : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

La matinée a été consacrée à des présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, d'exemples de contrats, de rencontres et d'échanges d'expériences entre animateurs.

A l'occasion de cette journée d'échanges techniques, l'après-midi a été consacrée à la récolte de données naturalistes sur le site Natura 2000. Une nouvelle station d'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) a pu être identifiée.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 régionale (18 novembre 2014 – PNR du Gâtinais français)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 en Ile-de-France, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Echanges d'expériences sur la connaissance et la restauration des zones humides et des milieux aquatiques sur les sites Natura 2000 franciliens. Présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, exemples de contrats, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs et visite du site Natura 2000 « Marais de la Haute Vallée de l'Essonne ».

Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public: 29,51 jours.



6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

En 2014, la veille à la cohérence des politiques publiques et autres programmes d'actions sur le site n'a pas nécessité d'action particulière.

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.A ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 17 décembre 2014 dans les locaux de la mairie de Longueville. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » ;
- Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » lors de l'année 2014 ;
- Le bilan des actions menées depuis le début de l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » ;
- Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » pour le 1er semestre 2015 ;
- L'actualisation des Mesures Agro-environnementales ;
- Actions et perspectives pour la prochaine phase d'animation du site.

Ce COPIL a été l'occasion de présenter un montage court de films sur la reproduction de la Lamproie de planer effectués dans la rivière du Dragon, à l'occasion des suivis 2013 et 2014. Une présentation de l'actualité sur les MAEC a été présentée. En effet, un appel à candidatures a été lancé par la région pour déposer les territoires où seront ouverts des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques). Quelques modifications sur les mesures ouvertes sur le site Natura 2000 Rivière du Dragon ont été proposées et seront intégrées au document déposé en réponse à l'appel à candidatures dans le PAEC (Projet Agro-environnementale et Climatique). La Chambre d'agriculture, en charge de la rédaction du PAEC qui est porté officiellement par la communauté de communes du Provinois, a déposé ce PAEC le 7 janvier 2015.

Il a également été l'occasion d'évoquer la fin du marché public en juillet 2015 et du possible changement de structure animatrice.

7.1.B ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de cette année 2014, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

7.1.C REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Aucune réunion avec les services de l'Etat n'a été nécessaire, grâce à des échanges réguliers tout au long de l'animation, par téléphone et emails, entre la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

En 2014 les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes du Provinois, ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2014,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2014 (rédaction du rapport, facturation...).

Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 10,75 jours.

7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2014.

7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000.

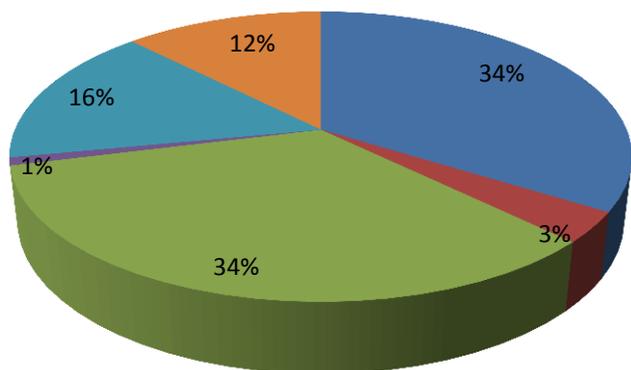
7.5 AUTRES ACTIONS

Aucune autre action n'a été nécessaire au cours de cette année d'animation.

8. SYNTHESE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

Bilan des temps d'activités



- Information, communication, sensibilisation : 29,51 jours
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences : 2,96 jours
- Amélioration des connaissances et suivi scientifique : 29,41 jours
- Gestion avec d'autres outils financiers / articulation avec les autres politiques publiques : 0,75 jours
- Gestion et contractualisation : 13,68 jours
- Gestion administrative, suivi, bilan et évaluation : 10,75 jours



Les missions réalisées en 2014 ont eu pour objectifs de promouvoir largement la politique Natura 2000 sur le site « Rivière du Dragon » et informer les élus du territoire et les riverains sur les potentialités qui s'offrent à eux pour s'engager dans cette démarche de préservation de la biodiversité. Ce choix a été fait afin d'instaurer un climat de confiance autour de cette politique européenne et des animateurs qui la représente.

Le travail commencé auprès des collectivités territoriales en 2013, a porté ses fruits avec l'adhésion à la Charte Natura 2000 en Mars 2014, des communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud, ainsi que pour celle de l'EPCI Eau de Paris.

Une prise de conscience progressive se fait également ressentir au sein de la population avec des riverains qui semblent moins réticents que les années passées à recevoir les animateurs pour évoquer Natura 2000 sur leur propriété.

Nous ressentons une évolution de la perception du patrimoine naturel chez les riverains et leurs municipalités, ainsi qu'un ancrage de la démarche Natura 2000 et de ses acteurs sur ce territoire.

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » ne permet pas d'entreprendre de grands travaux d'amélioration écologique du site à cause d'une fragmentation parcellaire importante, provoquée par l'urbanisation dense sur certaines berges du cours d'eau. La préservation des espèces piscicoles et de l'habitat naturel d'intérêt communautaire doit donc passer principalement par la sensibilisation des riverains du site Natura 2000 puisque la mise en place de Contrat Natura 2000 sur de grandes surfaces n'est pas envisageable. Une exception à ce constat pourrait être faite au sujet de la restauration des continuités écologiques. Cependant ce sujet soulève de fortes appréhensions et réticences auprès des propriétaires d'ouvrages, concernés par cette réglementation.

9. BILAN DE L'ANIMATION DE JUILLET 2012 A DECEMBRE 2014

Cette animation récente du site Natura 2000 « Rivière du Dragon », a réussi à trouver progressivement sa place sur ce territoire. L'implication des animateurs auprès des riverains et de leurs élus a permis l'instauration d'un climat de confiance conduisant à l'adhésion des collectivités à la Charte Natura 2000 et d'une prise de conscience progressive de l'importance de la préservation du patrimoine naturel local. Cette stratégie de laisser du temps au temps, pour que s'inscrive cette démarche dans la longueur, semble commencer à porter ses fruits auprès des riverains. La connaissance plus fine du territoire, des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire, au terme de ces 30 premiers mois d'animation, vont également permettre de mieux cerner les problèmes à résoudre mais également les bonnes pratiques à conserver.